

Règlement d'excursion

En général, les participants doivent :

- **respecter l'heure de départ et le programme établi**, en s'adaptant aux éventuelles modifications apportées par le guide;
- **se présenter avec une condition psychophysique, des vêtements et un équipement adaptés à l'excursion** ou à la visite guidée. En cas de doute, renseignez-vous auprès du guide avant le jour de l'excursion;
- **maintenir un comportement discipliné** lors de l'initiative, en respectant les personnes et la propriété privée et en se conformant aux consignes données par le guide quant au rythme à suivre, à la position par rapport au groupe, à la distance par rapport aux autres accompagnés, etc., sous peine de déchéance de toute responsabilité du Guide, de ses collaborateurs, des éventuels organisateurs. vis-à-vis de la sécurité de la personne accompagnée;
- **suivre l'itinéraire établi** sans quitter ou quitter le groupe et sans dépasser le guide ;
- **collaborer avec la guide pour la réussite de l'initiative**, ainsi qu'être solidaire de ses décisions, notamment en cas de difficultés (conditions environnementales et/ou participantes) et l'informer de tout problème pouvant survenir au cours du déroulement de la activités planifiées, notamment en ce qui concerne ses propres conditions psychophysiques et son équipement. A sa seule discrétion, le Guide peut à tout moment, pour protéger la sécurité et le bien-être des accompagnés (même d'un seul accompagné), voire modifier substantiellement le programme sans que cela ne donne lieu en aucun cas à des contestations des participants, par exemple, en cas d'intempéries, en cas d'accident ou de grande fatigue ou malaise de l'un des participants, et dans tout autre cas de danger réel ou présumé;
- **ne pas cueillir de fleurs, plantes ou herbes protégées** et dans tous les cas respecter les consignes données par le guide;
- **gardez vos déchets dans les poubelles appropriées.**

Chaque participant est personnellement responsable de tout comportement à risque pour lui-même ou pour autrui, notamment s'il devait prendre des initiatives personnelles malgré l'avis contraire du guide.

Déclaration d'admissibilité

En acceptant ce règlement, le Participant déclare sous sa propre responsabilité qu'il est en bonne santé et dans un état psychophysique adapté à la pratique de l'excursion. Il déclare également avoir fourni au guide toutes les informations utiles à la bonne évaluation de son aptitude.

Équipement

Vêtements superposés, pantalons de randonnée longs (couleur claire recommandée), bottes de randonnée à la cheville en bon état ou chaussures confortables pour marcher sur des sentiers accidentés, veste imperméable et/ou cape de pluie, chapeau, lunettes de soleil, crème solaire, sac à dos confortable, panier-repas et personnel approvisionnement en eau d'au moins 1,5 litre. L'utilisation de bâtons de marche est recommandée. L'utilisation de vêtements en coton en contact avec le corps est déconseillée : si possible, portez des vêtements en laine ou des vêtements techniques de randonnée.

Les randonneurs insuffisamment équipés pourront, à la seule discrétion de l'accompagnateur, être exclus de la randonnée directement sur le lieu de départ.

Chiens

Le Participant qui souhaite participer accompagné de son chien a l'OBLIGATION, lors de la phase de réservation, de communiquer la présence de l'animal, afin d'évaluer l'opportunité et les modalités

de participation.

Le chien accompagnateur doit être **docile et facilement contrôlable** ; le Participant doit disposer de moyens de conduite et de contrôle de l'animal tels qu'une laisse et/ou une muselière ou similaire. Il sera de la responsabilité du Participant de s'assurer que son chien ne cause pas de dommages ou de dérangements aux choses, aux personnes ou aux animaux, qu'il ne porte pas atteinte à la flore, aux propriétés privées, ou aux autres randonneurs. La responsabilité relative à la conduite du chien et à tout problème lié à celle-ci, est exclusive au Participant. Les animaux en chaleur ou les animaux qui ont terminé cette période dans les deux semaines précédant l'excursion ne seront PAS admis. La non-communication de la participation du chien ou le non-respect des dispositions visant à le contrôler, peut entraîner l'exclusion du Participant de l'excursion, même au moment du départ.

Photographies et enregistrements vidéo

Au cours de l'excursion ou de la visite guidée, des photographies et/ou des séquences vidéo seront prises qui pourront apparaître sur des sites du domaine public et qui seront utilisées par l'organisation à des fins promotionnelles concernant l'activité elle-même. La participation à l'excursion implique l'autorisation de publication du matériel susmentionné.

Téléphones portables

Les participants sont priés de garder leur téléphone portable silencieux. En cas de besoin, il est demandé à l'intéressé de quitter le groupe après communication et autorisation du guide, en restant en vue de celui-ci.

Enregistrement audio et traces GPS

Pendant les excursions et les visites guidées, l'utilisation d'instruments GPS, d'applications qui détectent la piste à des fins d'orientation et/ou d'entraînement à la randonnée est autorisée, mais en participant, la personne accompagnée s'engage à ne pas divulguer les traces enregistrées. Enfin, il est interdit de divulguer tout enregistrement audio/vidéo des visites guidées, à l'exception de ceux publiés sur les canaux web officiels du Guide lui-même.

Acceptation du règlement

Le participant, en demandant à être accompagné sur l'excursion ci-dessus, accepte sans réserve le présent règlement qui a fait l'objet d'une large diffusion. Une copie du règlement est publiée sur la page **FB Siciliavagando Adventures** ainsi que sur le blog **www.cleliastabile.com** et est en tout cas toujours présente dans le sac à dos du Guide.